Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie La Floraison Inc.	2007506	Le 20 novembre 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie La Floraison		(506) 855-5987
Adresse		
1-140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	18 oct. 2023	20 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme au moment de la visite d'inspection de surveillance.			
6(1) La demande de renouvellement du permis est présentée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de celui-ci.	6(1)	31 oct. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : La demande a été reçu par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	20 nov. 2023	20 nov. 2023
Commentaires : Pendant l'inspection de surveillance, un groupe d'enfant en bas âge a été laissé seul sans surveillance. La mentore en assurance de la qualité est allée chercher l'exploitante pour qu'elle puisse voir la situation. La personne éducatrice est revenue dans sa classe. Une discussion a eu lieu entre la mentore en assurance de la qualité et l'exploitante. La mentore en assurance de la qualité a relevé le niveau de risque et les conséquences associées à un ratio non-conforme. Le ratio doit être en tout temps conforme. L'exploitante mentionne qu'une discussion aura lieu avec la personne éducatrice. Un rapport d'incident à déclaration obligatoire complète devra être soumis dans les vingt-quatre heures à la mentore en assurance de la qualité.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :
-Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent.
-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les

Commentaires généraux
certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la période des jeux libres à l'intérieur, une activité dirigée (une expérience avec du colorant dans les verres d'eau) le lavage des mains et les jeux à l'extérieur.

original signé par

Paula Morin — Le 23 novembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par

Leslie Detcheverry — Le 23 novembre 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date